

**Hausse du protocole sanitaire au niveau 3 / niveau orange :**

Les dernières consignes sanitaires ont été communiquées par le ministère de l'éducation nationale. Elles sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire sur notre territoire.

L'intégralité des informations sur ce protocole est disponible en suivant le lien ci-dessous :

<https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2021-2022-protocole-sanitaire-et-mesures-de-fonctionnement-324257>

Désormais, le protocole en vigueur dans les écoles, collèges et lycées est relevé au **niveau 3 (scénario orange)**.

**En résumé :**

- Accueil en présentiel de tous les élèves ;

- Les **activités physiques et sportives** se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), **une distanciation de 2 mètres** est respectée.

- Le **port du masque est obligatoire pour les élèves d'école élémentaire en intérieur et en extérieur**, les collégiens et les lycéens dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées.

- La **limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau)** est requise. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle). Lorsque le non brassage entre classes n'est pas possible (notamment au lycée), la limitation du brassage s'applique par niveau.

- **À l'école maternelle, la distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe** (classe, groupe de classes ou niveaux), que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, etc.) ou dans les espaces extérieurs.

- **Dans les écoles élémentaires, les collèges, et les lycées, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos** (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe. Tous les espaces peuvent être mobilisés (CDI, salles informatiques, gymnases...). Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

- La **distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents** (classes, groupes de classes ou niveaux).

• **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Avec l'appui de la collectivité territoriale, il revient à chaque école et établissement de l'organiser selon les principes développés ci-après.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé selon les modalités suivantes :

**Niveau 3 / niveau orange** : plusieurs fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service et, si possible, après chaque repas ;

- **La restauration scolaire**

La restauration scolaire joue un rôle fondamental en revêtant des dimensions sociales et éducatives et en contribuant à la réussite des élèves. Le déjeuner à la cantine constitue la garantie d'un repas complet et équilibré quotidien. Il est donc essentiel de maintenir au mieux son fonctionnement, au besoin avec le recours à des adaptations temporaires, tout en garantissant la sécurité des élèves et des agents.

Les plages horaires et le nombre de services sont adaptés de manière à limiter les flux et la densité d'occupation et à permettre la limitation du brassage. Dans la mesure du possible, les entrées et les sorties sont dissociées. Les assises sont disposées de manière à éviter d'être face à face voire côte à côte (par exemple en quinconce) lorsque cela est matériellement possible.

Les mesures spécifiques aux différents niveaux sont les suivantes :

**Niveau 3 / niveau orange** : la stabilité des groupes est recherchée et, dans la mesure du possible, les mêmes élèves déjeunent tous les jours à la même table dans le premier degré en maintenant une distanciation d'au moins deux mètres avec ceux des autres classes. Un service individuel est mis en place (plateaux, couverts, eau, dressage à l'assiette ou au plateau), les offres alimentaires en vrac sont proscrites ;

- **Les points ci-après appellent une attention particulière :**

- **l'arrivée et le départ des élèves dans l'établissement** : ils se font, comme depuis le début de l'année, par 3 entrées distinctes.

- **la circulation des élèves dans les bâtiments** : les déplacements des élèves sont limités, organisés et encadrés.

- **les récréations** sont organisées par groupes à compter du **niveau jaune**, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières.

A noter également que le port du masque, pour les adultes est toujours obligatoire aux abords de l'école.